



# SNMAF

Syndicat National des Médecins  
Acupuncteurs Français

## Bulletin du SNMAF

79 rue de Tocqueville

75017 PARIS

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

Tél 02 98 99 35 68

Fax 04 42 01 90 60

Responsable de la publication

**Michel Fauré**

Responsable de la rédaction

**Patrick Aubé**

### EDITORIAL OCTOBRE 2012



Depuis quelques semaines, Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, dévoile ses objectifs.

La nomination d'un nouveau directeur de la DGOS, Monsieur Debeauvais, actuellement directeur du CHU de Grenoble et grand commis des hôpitaux, confirme la volonté ministérielle de transformer cette direction de l'offre de soins en une direction de l'hospitalisation. Un véritable message de menace pour tout le secteur libéral de la santé, professionnels et hospitalisations privées.

L'annonce de la mise en place d'un parcours de santé à entrée unique, le généraliste de proximité, payé au forfait, adossé à l'hôpital et abandonnant le soin pour la simple régulation et orientation du patient vers ses collaborateurs auxiliaires médicaux ou hôpital et officine médico-sociale est le signe d'une volonté d'en finir avec la médecine libérale au profit de l'étatisation de tout le système de soins actuel.

Les professionnels de santé libéraux n'ont pas vocation à devenir des employés d'états zélés au service d'idéologues apprentis sorciers. Ils souhaitent tout simplement poursuivre librement leur exercice professionnel au service du patient.

Dans ce climat tendu nos préoccupations légitimes imposent une persévérance dans l'action.

La Nomenclature de notre discipline devrait évoluer dans deux directions :

< Le QZRB001. Un accord conventionnel a été signé pour une revalorisation de 50 %. Après des retards inadmissibles dans son application une commission en interne à l'UNCAM devrait faire aboutir ses accords dans les mois qui suivent.

<!--Une Consultation à haute valeur ajoutée pour tous les médecins à Expertises Particulières dont les médecins acupuncteurs. C'est le travail de la Commission Paritaire Nationale MEP auquel le SNMAF est présent.

<!--Une Consultation à haute valeur ajoutée pour tous les médecins à Expertises Particulières dont les médecins acupuncteurs. C'est le travail de la Commission Paritaire Nationale MEP auquel le SNMAF est présent.

Les médecins acupuncteurs exclusifs devraient avoir un code spécifique, identifiable, différent du médecin spécialiste en médecine généraliste. Ce code a pour objectif de permettre à ceux qui veulent avoir une activité exclusive d'être enfin reconnue. Cela permettra aussi à ceux qui veulent conserver une activité mixte de poursuivre.

Le Conseil National Professionnels des Médecins à Expertise Particulière continue son implantation dans les milieux institutionnels.

Le samedi 8 juin 2013 les premières journées du CNP MEP en présence des autorités institutionnelles et politiques sera l'occasion d'asseoir notre crédibilité. A cette journée seront invités Mme la Ministre de la santé, mais aussi le président de la Fédération de Spécialités Médicales (FSM) et le président de la haute Autorité de santé sans oublier les présidents des URPS - ML, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)...

Notre avenir est dominé par un choix stratégique entre notre appartenance aux Professionnels de Santé ou la dilution des médecins acupuncteurs dans un système où les Non Professionnels de Santé seraient présents.

Une Fédération Française Médicales d'Acupuncture et des Techniques Associées existent depuis plus d'un an. Celle-ci a été reçue au ministère de la santé et un partenariat est en place. En partenariat avec le ministère la FFMATA doit mettre en place un référentiel métier et élaborer avec la DGOS un texte législatif clarifiant la situation Française. Le SNMAF est représenté dans cette Fédération par le CNP MEP. Le CNP MEP section acupuncture représente l'association de toutes les structures de l'Acupuncture Médicale Française.

Cette Fédération est l'interlocuteur privilégié des Institutionnels et des politiques. Nous nous orientons donc vers les états généraux de notre discipline ou nous devons construire ensemble un Avenir en étant pragmatique

**Michel FAURE**

**Président SNMAF**

**Membre Commission HAS**

**Elu URPS ML PACA**





# Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org



## Quelques chiffres à méditer ....

Source :

L'Assurance Maladie / Professionnels de santé actifs au 31/12/2011  
France entière

|                      |  |                    |     |
|----------------------|--|--------------------|-----|
| Généralistes non MEP | 54 094                                       |                    |     |
| Généralistes MEP     | 7388 soit 12% de l'ensemble des généralistes | Médecine physique  | 429 |
| Acupuncture          | 1477   | Echographie        | 129 |
| Homéopathie          | 1538   | Médecine d'urgence | 839 |
| Thermalisme          | 154  | Gériatrie          | 149 |
| Allergologie         | 469  | Autres MEP         | 59  |
| Angiologie           | 1608   |                    |     |

**Docteur Patrick Aubé**  
Président d'honneur du SNMAF

## Secteur 2 / Tact et Mesure

Que se cachait-il jusqu'à présent derrière la notion de « tact et mesure » figurant à l'article R.4127-53 du code de la santé publique ?

Dans une série de recommandations publiées fin mai de cette année, le conseil national de l'ordre des médecins indiquait que les tarifs ne devaient pas dépasser 3 ou 4 fois la base de remboursement fixée par la Sécurité Sociale.

**Soit pour un généraliste, 92€ pour une consultation.**

**Soit pour un acupuncteur, 49€40 pour une séance d'acupuncture cotée QZRB0001.**

Le nouveau gouvernement semble ne pas se satis-

faire de la situation actuelle qui **pourtant ne coûte pas un centime à la Sécurité Sociale.**

Il entend **plafonner** ces dépassements selon les régions et les spécialités.

Faute d'accord négocié entre les syndicats médicaux et l'Assurance Maladie, Madame le Ministre de la Santé envisage le vote d'une loi dans les prochains mois.

**Affaire à suivre donc.**

Source : Le Particulier N°1075 juillet-Août 2012

**Prix du symposium : 10 000€**

Rencontrant les responsables du **syndicat des jeunes internes en médecine générale** aux dernières Journées Nationales de Médecine Générale, je leur proposai que notre syndicat leur apporte une information concernant la pratique de l'acupuncture, au cours de leur prochain congrès.

La réponse fut simple : **si vous voulez vous expri-**

**mer, vous pouvez louer un temps de symposium, c'est dix mille euro l'heure.** Si vous voulez en plus un **stand de 9m2**, cela fera en tout **12 000€ .....**

N'ayons plus d'inquiétude pour leur avenir, **nos jeunes confrères ont le sens des affaires !!!!**



# Syndicat des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

## Montant mensuel moyen de la retraite des médecins au second trimestre 2012 : 2639€!

Avec la valeur du point ASV qui vient de passer le 1er juillet de 15€25 à 13€00 ( Décret du 25 novembre 2011 portant réforme des Allocations Supplémentaires de Vieillesse ) , ce montant mensuel va encore connaître à l'avenir une évolution vers le bas.

Notre conseil : utiliser la loi Madelin pour préparer une retraite qui arrivera tôt ou tard chez tout professionnel, exemple l'offre CAPIMED de la CARMF.

Source : CARMF

---

## Rubrique formation

Le développement professionnel continu .

Après avoir placé le dossier DPC sous le coude, au grand dam des structures associatives qui y avaient travaillé toute l'année, notre ministre de la Santé semble décidée à le voir resurgir en 2013.

Les **structures de formation et syndicales ayant pris leurs responsabilités** dans ce domaine, nous espérons que l'organisation de la formation continue du médecin verra un meilleur jour au cours de l'année à venir.

En ce qui concerne les **formations DPC**, elles verront une modification dans la forme.

Elles se feront sous un **mode moins présentiel**, le professionnel pouvant **rester chez lui et assurer sa**

**formation par internet.**

**Pour vous permettre de répondre à ces obligations de formation** qui touchent **tous les professionnels de santé**,

le SNMAF vous propose une formation non présenteielle , indemnisée 690 € , sur le thème de la **Prise en Charge du SEVRAGE TABAGIQUE**, ouverte à tous les praticiens conventionnés.

Nous ouvrirons cette formation DPC dès que le nombre de participants s'avèrera pertinent.

Pour tous renseignements : [p.aube@wanadoo.fr](mailto:p.aube@wanadoo.fr)

**Docteur Patrick Aubé**

**Président d'honneur du SNMAF**

---

## XVI ème congrès de la F.A.F.O.R.M.E.C.

**L'acupuncture de la tradition à la modernité**

16 et 17 novembre 2012

(faculté de médecine de Strasbourg)

*Liens utiles:*

**Accueil**

<http://www.faformec-strasbourg2012.org/>

**Programme**

<http://www.faformec-strasbourg2012.org/fr/>

[Programme-75.html](#)



裏

# Syndicat des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

Quand les coiffeurs seront acupuncteurs !



Salon de coiffure à Pokhara au Népal.

L'autre jour, j'ai interrogé mon coiffeur : « Pensez-vous reprendre des études et ouvrir dans votre arrière-boutique un centre de médecine chinoise ? Et peut-être pratiquer l'acupuncture et faire des massages ? ».

Les questions, qui pourtant semblaient incongrues, l'ont à peine interloqué ! En fait, cela lui avait déjà traversé l'esprit. D'ailleurs quelques uns de ses collègues coiffeurs ou encore certaines de ses amies esthéticiennes avaient déjà repris un cursus d'études de médecine traditionnelle chinoise dans l'une ou l'autre des très nombreuses écoles qui fleurissent en France. Et même un de ses copains, plombier de son état, me dit-il !

De ce fait, cette conversation qui me paraissait absolument farfelue, fut imagée par cette pancarte publicitaire que j'avais vue sur les trottoirs d'une ville du Népal. Les routards, après avoir réalisé un long trekking épuisant à plus de 6000 m d'altitude dans la chaîne de l'Himalaya, venaient se faire masser dans des salons à la fois de coiffure et de massages thérapeutiques pratiquant shiatsu, acupression et autres formes thérapeutiques..

Ce qui est possible au Népal ne l'est pas en France où l'exercice professionnel à visée thérapeutique est soumis à législation [1]. La condamnation pour

exercice illégal de la médecine, de la pharmacie, de la kinésithérapie, de l'odontologie, de la maïeutique ou de la médecine vétérinaire sera prononcée par tout tribunal en cas d'exercice par des non-professionnels de santé. La réglementation persiste jusqu'à présent et la pratique de l'acupuncture en France n'est autorisée qu'aux seuls membres des professions médicales en application de l'article L.4161-1 du Code de la santé publique. La jurisprudence reste constante en ce sens comme on peut le constater dans les différents rejets des pourvois en cassation récents [2,3,4].

Cependant, du fait de l'engouement de la demande du public et sous l'initiative du député européen Paul Lannoye, le Parlement européen avait appelé à la reconnaissance de l'exercice des médecines non conventionnelles dès 1997, à la condition d'un encadrement et d'une formation stricte [5]. Certains pays ont assoupli leur législation, comme la Belgique (Loi Colla) [1]. La France qui régule la pratique de la médecine, n'en reste pas moins très tolérante. Les pouvoirs publics, bien que n'hésitant pas à sévir, ne sanctionnent pas systématiquement. Un flou législatif existe avec un net décalage entre la réalité sur le terrain et les textes réglementaires. D'ailleurs, des décrets ont créé des titres d'ostéopathie en 2007 [6], puis en chiropraxie en 2011 [7] qui permettent de mieux encadrer ces médecines non conventionnelles.

Les non-médecins qui exercent la médecine chinoise et a fortiori l'acupuncture sont rarement sanctionnés, car souvent se présentent comme des praticiens en santé naturelle, en santé bien-être, en relaxation voire esthétique. Bien que ces activités soient illégales selon la législation en vigueur, ces consultations peuvent être remboursées par les assurances complémentaires. Les praticiens d'ailleurs n'hésitent plus à se faire connaître par l'intermédiaire d'annuaires publicitaires que l'on trouve aisément sur Internet [8].

Pourtant comme je le signalais déjà en 2008, l'acupuncture pratiquée par les non-médecins doit satisfaire à des engagements rigoureux et impératifs [9]. Le Centre d'analyse stratégique, institution d'expertise et d'aide à la déci-



# Syndicat des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

sion placée auprès du Premier ministre, ayant pour mission d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques, a ainsi recommandé plusieurs propositions pour améliorer l'utilisation de ces soins [10].

Que doit-on en retenir ? La principale proposition est la création d'une nouvelle profession : thérapeute en pratiques non conventionnelles. L'obtention de ce diplôme serait conditionnée à la réussite d'un examen clinique et juridique qui pourrait être délivré par des écoles privées labellisées.

On peut de ce fait craindre le pire car nul n'ignore que ces écoles privées sont le plus souvent à but lucratif. Elles relèvent rarement de l'enseignement supérieur et sont souvent issues de la formation professionnelle. D'ailleurs, l'organisme Pôle emploi a édité une fiche d'emploi. Les métiers proposés sont variés et multiples : intervenants en auriculothérapie, iridologie, kinésiologie, reiki, shiatsu, médecine chinoise, étiothérapie, relaxologie etc. Ces emplois / métiers sont accessibles sans diplôme particulier [11].

Les niveaux de formations sont donc bien évidemment très inégaux, allant de quelques années à quelques week-ends d'études seulement.

Doit-on s'inquiéter du risque de santé publique en rapport avec une formation insuffisante réalisée par des enseignants d'écoles privées indépendantes ?

Si les pouvoirs publics souhaitent créer cette nouvelle profession, il sera donc nécessaire de durcir les critères de formation et d'enseignement. Il est impensable que n'importe qui, sans aucune connaissance scientifique médicale sérieuse, puisse enseigner dans de telles écoles. L'enseignement doit être strictement universitaire et délivré à des personnes ayant le minimum requis. Pourquoi ne pas proposer à ces postulants à la profession de thérapeute en pratiques non conventionnelles de réussir par exemple, le tronc commun PACES (Première Année Commune des Etudes de Santé), puis de s'orienter vers une école de médecine chinoise homologuée et agréée par l'Etat ?



Dr Jean-Marc Stéphan

[jm.stephan@acupuncture-medicale.org](mailto:jm.stephan@acupuncture-medicale.org)

Vice-président du SNMAF (Syndicat National des Médecins Acupuncteurs Français)

Vice-président de la commission Internet de la FA.FOR.MEC (fédération des acupuncteurs pour

leur formation médicale)

## Références

1. Stéphan JM. *Législation de l'acupuncture en France. Acupuncture & Moxibustion*. 2003;2(4):233-6.
2. *Cour de Cassation, Chambre criminelle, 9 février 2010, 09-80681, Publié au bulletin.*
3. *Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 9 mars 2010, 09-81.778, Inédit.*
4. *Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 7 septembre 2010, 09-87.811, Inédit.*
5. *Résolution sur le statut des médecines non conventionnelles du Parlement Européen (A4-0075/97).*
6. *Décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.*
7. *Décret n° 2011-1127 du 20 septembre 2011 relatif à la formation des chiropracteurs et à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie.*
8. *L'annuaire en ligne du magazine Profession thérapeute. Available from : <http://www.annuaire-therapeutes.com>.*
9. Stéphan JM. *Mouvement . Acupuncture & Moxibustion*. 2008;7(4):277-278.
10. Reynaudi M. *Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecines non conventionnelles ? Centre d'analyse stratégique. (Note d'analyse 290 - Octobre 2012.*
11. *Pôle emploi - Direction Générale. K1103 - Développement personnel et bien-être de la personne. 2012. [cité le 07/10/2012]. Available from: [http://www2.pole-emploi.fr/rome/pdf/FEM\\_K1103.pdf](http://www2.pole-emploi.fr/rome/pdf/FEM_K1103.pdf)*



# Syndicat des médecins acupuncteurs de France

[www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org)

## LA COTISATION D'ADHÉSION AU SNMAF EST DE 95€\*

- Elle représente le seul moyen pour poursuivre les nombreuses actions engagées par le syndicat dans la défense des médecins acupuncteurs.
- Cette cotisation est déductible
- Elle est valable un an
- Elle est indispensable pour figurer dans l'annuaire internet du syndicat : [www.acumedsyn.org](http://www.acumedsyn.org) (150 000 connexions par an)

**Votre chèque \*\* à l'ordre du SNMAF est à adresser au :**

SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS ACUPUNCTEURS DE FRANCE  
DOMUS MEDICA  
79 RUE DE TOCQUEVILLE  
75017 PARIS

\* 45€ pour les confrères retraités et pour les confrères en première année d'installation.

\*\* Un reçu vous parviendra pour servir de pièce comptable et de justificatif fiscal

---

## «CARMF: AG Septembre 2012



Le **Docteur Gérard Maudru**, reconduit pour trois ans à la tête de la CARMF, a annoncé lors de son discours de synthèse de l'Assemblée Générale que pour la première fois depuis 60 ans, il y aurait **en 2013 une baisse des pensions** à cause de la **réduction arbitraire**

**de plus de 10% du point de l'ASV.**

Il a renouvelé son étonnement de voir les principales instances syndicales nationales soutenir ce régime ASV dont les promesses risquent de ne pas être tenues à long terme et s'est inquiété des charges excessives appliquées sur les bas revenus à cause de la part forfaitaire pénalisante de l'ASV (remplacements de courte durée, confrères à faible exercices...).

Concernant le **régime complémentaire, une augmentation des cotisations est prévisible** pour le maintien de son équilibre.

Quant au **régime de base**, la menace de la cessation de paiement impose d'envisager une **augmentation prochaine de la cotisation.**

Au total, la situation de la CARMF est délicate mais la compétence de **Gérard Maudru** laisse espérer une gestion éclairée des années à venir».

**Docteur YM Dantec**  
Délégué CARMF  
Trésorier SNMAF

